

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON
CANTON DE LAMASTRE
COMMUNE D'ARDOIX

ARRETE N° 2026 – 05 – 28 – 021

LE MAIRE
DE LA COMMUNE D'ARDOIX

Vu la loi n 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n 82.623 du 22 juillet 1982 et 83.8 du 7 janvier 1983 ;
Vu le décret n° 82.389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;
Vu le Code des Collectivités territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents ;
Vu la demande en date du 23 mai 2026 de Madame Aurélie DELOCHE domiciliée 515 Rue de la Libération 07290 ARDOIX concernant l'organisation d'une fête des voisins,
Considérant qu'une réglementation particulière de la circulation routière est nécessaire ;

ARRETEMENT :

ARTICLE 1

Afin de permettre l'organisation d'une fête des voisins sur la Rue de la Libération du N° 515 au N° 405 Rue de la Libération

La circulation des véhicules sera interdite

le vendredi 5 juin 2026 de 18 h 30 à 24 h 00.

ARTICLE 2

Le présent arrêté entrera immédiatement en vigueur dès que les formalités de notifications ou de publications nécessaires auront été effectuées et lorsque la signalisation réglementaire sera mise en place.

ARTICLE 3

Le demandeur devra autant que possible permettre en tout temps le passage des véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 4

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmeries à Satillieu,
- M. le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers d'Ardoix,
- Mme Aurélie DELOCHE 515 Rue de la Libération 07290 ARDOIX

Fait à ARDOIX, le 28 mai 2026



Le Maire,

Sylvie BONNET